

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 7 - Vendredi 21 février 2014



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Pierre Sunier, Les Auges 10, 2518 Nods.

Auteur du projet : Sunier Menuiserie Nods, Les Auges 10, 2518 Nods.

Projet : Réfection de la toiture, des façades, des fenêtres, des volets et des balcons ainsi que remplacement de la porte d'entrée existante, à la rue Beaugregard 20, sur la parcelle no 358, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 14 février 2014 au 17 mars 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 14 février 2014
Services techniques de La Neuveville

ECOLE PRIMAIRE ET ENFANTINE 2520 LA NEUVEVILLE

Inscription des nouveaux élèves

ECOLE ENFANTINE (1^{ère} année)

Les enfants nés entre le 1^{er} juin 2009 et le 30 juin 2010 commenceront l'école enfantine à la rentrée d'août 2014.

Tous les parents concernés recevront un formulaire d'inscription par la poste.

Au cas où vous n'auriez pas reçu de formulaire d'inscription, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 751 24 79 d'ici le 3 mars.

ECOLE ENFANTINE (2^{ème} année)

Les enfants nés entre le 1^{er} mai 2008 et le 31 mai 2009 fréquentant déjà l'école enfantine sont inscrits d'office pour la 2^{ème} année d'école enfantine.

Les parents d'un enfant n'ayant pas suivi la 1^{ère} année d'école enfantine recevront un formulaire d'inscription par la poste.

Au cas où vous n'auriez pas reçu de formulaire d'inscription, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 751 24 79 d'ici le 3 mars.

La Direction

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour les immeubles de la Mairie et du Centre des Epancheurs, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

CONCIERGE

Degré d'occupation : 100 %

Mission :

Vous assurerez l'entretien courant des bâtiments de la Mairie et du Centre des Epancheurs ainsi que du mobilier. Vous effectuerez le nettoyage des locaux et des abords des bâtiments. Vous exercerez une surveillance générale de ces bâtiments et de leurs abords et garantirez le bon fonctionnement de leurs installations.

Exigences :

Vous êtes en possession d'un CFC d'agent d'exploitation, d'un CFC du bâtiment ou d'un titre jugé équivalent dans une profession technique. Vous êtes apte à travailler de manière indépendante. Vous avez le sens des responsabilités. Vous êtes capable de réaliser des petits travaux de réparation et d'entretien courants. Vous êtes à même d'entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des usagers, de faire preuve d'amabilité et de disponibilité et ainsi que de faire face aux nombreuses sollicitations liées à une occupation intense des bâtiments dont vous aurez la responsabilité.

Entrée en fonction : le 1^{er} juin 2014 ou date à convenir. Un appartement de service est disponible.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. Roland Matti, maire (079 314 20 32).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 10 mars 2014.

La Neuveville, le 28 février 2014
Le Conseil municipal

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Vous êtes nombreux à faire appel à notre service et par vos demandes, vous nous encouragez jour après jour à poursuivre nos efforts pour vous satisfaire au mieux.

Composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles, notre association assure des transports, anime des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77
LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour l'école à journée continue Signol'air, afin d'assurer le service des devoirs surveillés, la Commune de La Neuveville recherche

UN/UNE ENSEIGNANT/E

Degré d'occupation : 13 % répartis sur trois jours

Mission et exigences :

Nous recherchons une personne disposant si possible d'une formation dans l'enseignement ou dans l'éducation, capable d'aider et soutenir les enfants dans leurs devoirs, motivée et disponible.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2014

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. R. Rollier, administrateur des finances, au 032 752 10 10.

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats.

seront adressées à : Conseil municipal, Ressources humaines, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au lundi 10 mars 2014.

La Neuveville, février 2014
Le Conseil municipal

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de La Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville

032 346 88 81



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

MOTS CROISÉS FORESTIER

A l'occasion de la Journée internationale de la forêt ou simplement pour marquer le début du printemps, nous vous proposons un mots-croisés sur le thème de la forêt, accompagné d'un concours. Le concours est ouvert dès maintenant et jusqu'au 30 mai 2014. A vos crayons!

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
1						7							5								
2	2																				
3																				9	
4														1							
5										11											
6		3																			
7															4						6
8																					
9																					
10			8									10								12	
11																					

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

HORIZONTALEMENT : 1 Abatteuse outre-Manche. Objets de fixation. Pour descendre des avions. Combinaison de deux timbres. 2 Ecouler le stock. Ils récoltent du bois, généralement pour d'autres. 3 Échappent à tout contrôle. Dialogue de sourds. Contenu exact de l'écrit. Expressions animales. 4 Cerf dans sa jeunesse. Poisson du lac Léman. 5 Finement roulée. Instruments à corde. Article courant. Quelle drôle d'idée! 6 Heureux comme un pape. Dévoré des yeux. Outil de serrage. Troisième personne. 7 Note du diapason. Charmer l'esprit. À la bonne heure. Pièces de trousseau. 8 Les dernières nouvelles. Se rend au dernier moment. Bien aimé. 9 Bien loin de l'alpha. Tourments. Raccourcie par le haut. 10 Elle siège à New York. En Suisse, il en faut une pour chaque coupe de bois. Donne la chair de poule. 11 Abordé de façon provocante. Aigrie par le temps. Couleur uniforme. Pour mettre en garde.

VERTICALEMENT : A Le feuillu le plus répandu chez nous. Passage de débardage. B N'a jamais de gros pépins. Versant à l'ombre. Sortie de chipie. C Colonie bourdonnante. Dans les mains du potier. D Cherche à toucher. Pied-de-veau nature. E Existes. Ragoût peu ragoûtant. Source de vie dans la forêt. F Prendre beaucoup d'avance. Lame du large. G Ordre dans les lettres. En stockant du CO2 pour lui, le bois l'améliore. H Mouvement d'air. Vert dans nos forêts. I Crie dans les bois. Nom d'oiseau très coloré. J Très mince. K Clou qui s'enfonce dans le bois. Label de production durable en forêt. L La rage des mots croisés. Filet de lumière. M Menue monnaie du Japon. Les beaux jours. N Petit bouchon de bois. Début de condition. O Fera l'objet de coupes sombres. Tête de rocher. D'accord avec Obama. P Quand il est en rut, ça s'entend. Déesse de la Sagesse en Grèce. Q Période qui fait date. Vainqueur des urnes. Établit la liaison. R Pas encore blanchi. Habillage de façade. S Principe de base d'une gestion forestière proche de la nature. T Théâtre d'une histoire de pomme. Flottante au dessert. Mot d'hésitation. U Puissamment armée contre les faiblesses de la chair. Cet ancien tas de bois est un mètre cube apparent.

Infos

Le mot-mystère, accompagné de votre nom et de votre adresse postale, doit être envoyé jusqu'au 30 mai 2014 à info@wald.ch ou sur carte postale à: Economie forestière Suisse, Rosenweg 14, 4501 Soieure, avec l'indication «Mots croisés-Journée de la Forêt».

Prix

- 1^{er} prix: Une journée en forêt avec le garde forestier de votre région
- 2^e prix: Un bon d'achat d'une valeur de 100 francs utilisable au Shop EFS, le magasin de vente de matériel spécialisé de l'EFSS, www.wvs.ch =>EFS Shop
- 3^e au 10^e prix: Un couteau de poche Victorinox "Forester"

La solution du concours et les noms des gagnants seront publiés début juin 2014 sur les sites www.foret.ch =>Journée de la forêt ou sur www.wvs.ch =>dossiers



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

FÉVRIER
Samedi 22
Lundi 24

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

21 et 22 février 2014

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totallement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 22 février de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.



Avis de construction

Requérant : Roger et Manuela Ackermann, Seemattweg 24, 4456 Tenniken

Auteur du projet : Montererin Mikael, Architecte, Schwab System, John Schwab SA, Milieu du Village 4, 2515 Prêles

Projet : Construction d'une villa familiale à usage de résidence principale avec garage intégré en sous-sol. Façades: crépis de couleur blanc cassé. Toit à 2 pans, inclinaison 11/35.2°, tuiles fibrociment de couleur anthracite sur RF 3446 du ban de Nods, Chemin de Pierre Grise 8, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 14.02.2014 / Evc - FOD 14.02.2014

Administration communale

Avis de construction

Requérants : Vincent et Vanessa Erard, Moulin Navilot 2, 2523 Lignières

Auteur du projet : Andrea Pelati, Architecte, Avenue DuPeyrou 12, 2000 Neuchâtel

Projet : Construction d'une maison individuelle à usage de résidence principale. Façades: crépis de couleur grise sur isolation périphérique. Toit à 2 pans identiques, inclinaison 22°, fibrociment de couleur grise sur RF 2546 du ban de Nods, Impasse des Lutins 29, 2518 Nods

Zone : Pierre Grise Est

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 14.02.2014 / Evc - FOD 14.02.2014

Administration communale

Nouvelles de l'administration

Aide fédérale aux cantons bilingues subventions 2013

La Confédération a versé l'an passé, en vertu de la loi fédérale sur les langues, des subventions pour un montant total de 300 000 francs en faveur de 11 projets réalisés dans le canton de Berne. A ce montant s'ajoutent deux subventions prélevées sur un fonds séparé (réserve intercantonale), à savoir une aide de 50 000 francs pour le renforcement du bilinguisme du Centre hospitalier de Bienne, et une subvention de 50 000 francs pour la traduction de textes de portée intercantonale.

Accordées par l'Office fédéral de la culture, ces subventions sont réparties dans le canton de Berne sur proposition d'un groupe de travail présidé par le vice-chancelier, avec la participation du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), du Forum du bilinguisme, du Conseil du Jura bernois (CJB) et de représentants de l'administration cantonale.

Dynamiser les efforts du Centre hospitalier de Bienne

Le CAF et le Forum du bilinguisme ont collaboré étroitement avec le Centre hospitalier de Bienne (CHB) pour développer un projet visant à dynamiser les efforts du CHB en vue d'une meilleure prise en compte des deux langues officielles dans les soins, l'accueil, la traduction ou encore la formation du

personnel. Le CHB souhaite à terme pouvoir obtenir le Label du bilinguisme. La subvention spéciale de 50 000 francs obtenue via la loi fédérale sur les langues a permis de soutenir les efforts actuellement déployés par l'établissement hospitalier pour asseoir et renforcer son bilinguisme.

Les 11 autres projets soutenus en 2013 incluaient les travaux de traduction à la Chancellerie d'Etat (50000 francs), une série de conférences sur le bilinguisme organisées dans le canton de Berne par le Forum du bilinguisme (10 000 francs), un soutien à l'offre centrale de cours de langues (20000 francs) et au cours « Découvrir le Jura bernois » (12000 francs), les tandems bilingues dans l'administration (6000 francs), le programme d'échanges pour apprentis entre communes francophones et allemandes (15000 francs), un projet pilote « Sprachsupportplattform » à la Haute école spécialisée bernoise (73140 francs), la formation bilingue à l'Ecole supérieure de commerce de Bienne (36 580 francs), les échanges d'enseignants et enseignantes entre les régions linguistiques (38860 francs), la médiation culturelle aux Journées photographiques de Bienne (10970 francs) et le Festival des scolaires au Festival du Film français d'Helvétie (27450 francs).

Quinze nouveaux projets pour 2014

Une quinzaine de projets à soutenir ont été sélectionnés par le groupe de travail pour l'année 2014. L'enveloppe financière disponible est identique à celle de 2013. Le délai pour déposer de nouveaux projets en vue de l'obtention d'une subvention en 2015 a été fixé au 30 juin 2014. Les requêtes doivent être adressées à la Chancellerie d'Etat du canton de Berne, Office des services linguistiques et juridiques, Postgasse 68, 3000 Berne 8. Courriel : info.asr@sta.be.ch



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du 25 mars 2014
à 20 h 00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du Règlement sur les émoluments de la commune mixte de Plateau de Diesse

- Présentation du règlement
- Approbation du règlement

2. Approbation du Règlement sur la protection des données (RPD) de la commune mixte de Plateau de Diesse

- Présentation du règlement
- Approbation du règlement

3. Approbation du Règlement sur le statut du personnel communal et les traitements de la commune mixte de Plateau de Diesse

- Présentation du règlement
- Approbation du règlement

4. Election de l'organe de vérification des comptes

a. Proposition du Conseil communal :
Fiduciaire Soresa SA, Bienne

b. Election de l'organe de vérification des comptes pour la législature 2014-2017

5. Promesses solennelles

- du dernier membre élu du Conseil communal
- de membres du personnel communal

6. INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

- Répartition définitive des dicastères
- Point de situation sur la gestion des déchets
- Point de situation sur la création d'un centre médical sur le Plateau de Diesse
- Présentation du nouveau site Internet de la commune

7. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 21 février 2014

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Crèche « La Luciole »



Mise au concours

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole »
la Commune mixte de Plateau de Diesse recherche

Pour le 1^{er} août 2014 et pour une durée déterminée d'une année

1 stagiaire à 100%

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable.

Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Des documents complémentaires et, notamment, le cahier des charge, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch

Les offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines, La Chaîne 2, 2515 Prêles, **jusqu'au 28 février 2014**. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70.

La fonction décrite dans le présent document s'entend indistinctement au féminin et au masculin.

**Commune****mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

Le GAD vous propose un
ATELIER CHOCOLAT

Avec le chef pâtissier Roland Morel

SAMEDI 29 MARS 2014 DE 15H00 à 18H00
SALLE DU BATTOIR A DIESSE

Au programme :

- Découverte des grands crus de chocolats
- Explication des températures selon l'utilisation
- Réalisation de lapins au chocolat et de truffes artisanales

Le cours comprend un dossier de recettes et toutes les matières premières nécessaires.

Nombre de participants : 10

Age minimal : 12 ans

Prix : 70 CHF / personnes, 130 CHF pour 2 personnes de la même famille.

Renseignements

Florence Jeanneret 078 732 48 16

Pré-inscriptions obligatoires*

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de personnes :

A renvoyer à :

Florence Jeanneret,
Chemin de la Groisière 11 / 2517 Diesse
Ou par mail : gad.diesse@gmail.com*Le paiement fait office de confirmation
d'inscription.

Pour rester à l'écoute de nos manifestations :

<http://gaddiesse.wix.com/accueil#><https://www.facebook.com/GroupeAnimationDiesse>**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT
ET D'EMBELLISSEMENT, PRELES**invitation à
l'assemblée générale ordinaire

Jeudi 6 mars 2014 à l'Hôtel de l'Ours de Prêles

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et salutations
2. Procès-verbal de l'AG du 07.03.2013
3. Rapport du Président
4. Comptes 2013
 - Présentation par la Caissière
 - Rapport des vérificateurs
 - Approbation par l'Assemblée
5. Budget 2014
6. Election de nouveaux membres
7. Activités en 2014
8. Divers et imprévus

Le PV de l'Assemblée Générale du 07.03.2013 est à disposition au bureau communal ainsi que sur le site www.leplateaudediesse.ch/services/sdep_pv.

Toutes adjonctions et modifications de cet ordre du

jour doivent être communiquées au Président, Monsieur Hermann Barth au (032/315.22.31), au plus tard 5 jours avant l'Assemblée Générale.

Comme vous le savez, les trois Communes ont fusionné au niveau politique. Néanmoins, l'âme du village de Prêles persiste et la Société de Développement et d'Embellissement de Prêles continue ses activités.

Afin de mener à bien tous ses beaux projets, la SDEP est à la recherche de nouvelles personnes prêtes à se joindre à son comité. Si vous avez un petit peu de temps libre, de nouvelles idées à partager ou simplement l'envie de vous investir dans l'organisation de différentes activités villageoises, prenez contact avec Hermann Barth (032/315.22.31) qui sera ravi de vous informer et de répondre à vos questions !!!

Tout le comité espère sincèrement que vous serez nombreux à témoigner, d'une manière positive, de votre intérêt pour le développement, l'embellissement de votre village ainsi que pour les activités qui y sont liées.

Le Président
Hermann Barth**DÉPÔT PUBLIC**

Le Conseil communal de la commune mixte de Plateau de Diesse informe les citoyennes et les citoyens qu'il met en dépôt public, du 21 février 2014 au 24 mars 2014,

- Le Règlement sur les émoluments de la Commune mixte de Plateau de Diesse
- Le Règlement sur la protection des données (RPD) de la Commune mixte de Plateau de Diesse
- Le Règlement sur le statut du personnel communal et les traitements de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Ces documents, en vertu de l'article 54 al. 1 de la Loi sur les communes (LCo) et sous réserve de l'examen préalable de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne (OACOT), sont déposés publiquement à l'administration communale pendant la période mentionnée plus haut. Il est possible à tous les citoyennes et les citoyens de les consulter pendant les heures d'ouverture du bureau ou sur rendez-vous.

Ces objets seront soumis pour approbation lors de l'assemblée communale du 25 mars 2014.

Le Conseil communal
Prêles, le 21 février 2014**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014****Stationnements****Diesse** : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00**Prêles** : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15**Lamboing** : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30**Samedi 22 février**, Samedi 8 mars, Samedi 22 mars, Samedi 5 avril, Samedi 26 avril, Samedi 10 mai, Samedi 24 mai, Samedi 7 juin, Samedi 21 juin, Samedi 5 juillet, Samedi 23 août, Samedi 6 septembre, Samedi 20 septembre, Samedi 4 octobre, Samedi 18 octobre, Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale

**GRATUITÉ DU BIBLIOBUS
POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE**

C'est avec plaisir que nous informons les citoyens que le Conseil communal a décidé d'accorder la gratuité aux enfants de la commune mixte de Plateau de Diesse, scolarisés auprès de la Communauté scolaire du plateau de Diesse, qui fréquentent le Bibliobus. Ce subventionnement s'arrête dès l'entrée au collège de district.

L'administration communale

Avis de construction**Requérants** : MM. Voser Grégoire et Morgan, Route de Lamboing 3, 2517 Diesse**Représentés par** : mhconcept Sàrl, M. Mark Hübscher, Rue du Bassin 14, 2000 Neuchâtel**Propriétaires fonciers** : MM. Voser Grégoire et Morgan**Projet** : Isolation et assainissement de la toiture, aménagement de combles, parcelle no 2276, Route de Lamboing 3, ban de Lamboing**Zone** : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Plateau de Diesse jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 14 février au 17 mars 2014. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 14 février 2014

Administration communale

Avis de construction**Requérante** : Groupe E Greenwatt SA, Route du Lavapesson 2, 1763 Granges-Paccot**Emplacement** : Parcelle no 1020, au lieu-dit Le Fornel, Diesse, commune de Plateau de Diesse**Projet** : Installation temporaire (maximum 24 mois) d'un mât de 50m de haut pour mesurer le vent et étudier les chauves-souris**Dimensions** : Selon plans déposés**Construction** : Selon plans déposés**Zone** : Agricole**Dérogations** : 24 LAT et 25 LCF**Information / remarque** : Groupe E Greenwatt SA est en droit de ne pas poser de gabarits (art. 16 DPC).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 23 mars 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 février 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti



Tél 143
La Main Tendue



Commune

mixte de Plateau de Diesse

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes retraités de la commune qui souhaiteraient rejoindre nos groupes. Il s'agit des hommes nés en 1949 et des femmes nées en 1950.

Ci-après vous trouverez les dates des différentes rencontres ayant lieu dans les trois villages de notre commune pour le mois de février.

• Pour la première rencontre, **le jeudi 27 février 2014**, nous vous donnons rendez-vous à **15h00 à la salle de paroisse de Diesse**, pour un après-midi de jeux.

Pour d'éventuelles questions ou si vous avez besoin d'un transport, veuillez-vous adresser à Mme Guanter au 032 315 26 05.

• Pour la première rencontre, **le mercredi 26 février 2014**, nous vous donnons rendez-vous à **15h00 au complexe du Cheval Blanc de Lamboing**, pour un loto.

Pour cette rencontre, chaque participant est prié d'apporter 2 lots.

• Pour la première rencontre, **le jeudi 27 février 2014**, nous vous donnons rendez-vous à **14h00 à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles**, pour un après-midi de jeux.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Mme Francine Giauque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux à ces rencontres.

L'administration communale

Nouvelles de l'administration

Le canton de Berne se dote d'un plan d'action

Par rapport aux autres cantons et pays, le canton de Berne est très bien équipé en services de télécommunication. Telles sont les conclusions de la stratégie de télécommunication du canton de Berne rendue publique. Le but de cette stratégie est qu'en 2025 le canton continue à disposer de services de télécommunication sécurisés, conformes aux besoins et à des prix adaptés.

Les technologies modernes de l'information sont des facteurs clé du développement économique et social. L'attrait d'un site d'implantation économique dépend beaucoup de l'existence d'une infrastructure de télécommunication moderne. Or dans ce domaine, la technologie et le marché évoluent à une vitesse très élevée.

Des services sécurisés et répondant aux besoins
Le dynamisme ambiant met au défi la Confédération et les cantons. Le canton de Berne a rendu publique, sa stratégie de télécommunication, une des

Nouvelles de l'administration

mesures de la stratégie économique 2025. Son objectif déclaré est de garantir que le canton de Berne dispose, à des prix adaptés, de services de télécommunication sécurisés et conformes aux besoins. D'après le conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher, directeur de l'économie publique, la fourniture de ce type de services ne relève certes pas de l'action publique, mais il est néanmoins de la responsabilité politique d'anticiper, de manière à définir un cadre réglementaire adéquat, à suivre les évolutions, à repérer les besoins d'action et à agir en conséquence.

Aucune mesure nécessaire pour l'heure

L'étude montre que le canton de Berne est très bien équipé en matière de services de télécommunication et de bande passante large par rapport aux autres cantons et pays. Il n'a donc aucune mesure à prendre pour l'instant.

Il va maintenir le dialogue avec les acteurs du secteur des télécommunications, afin d'assurer une veille technologique et d'être ainsi en mesure de prendre les mesures qui s'imposeraient.

Stratégie économique en six mesures

La stratégie de télécommunication s'inscrit dans le premier train de six mesures défini pour mettre en œuvre la stratégie économique 2025, que le Conseil-exécutif a adoptée en septembre 2012. Ce train de mesures doit permettre au canton de renforcer la télécommunication, mais aussi ses compétences en matière d'écotechnologies, de formation de personnel qualifié, d'aménagement du territoire, de marketing touristique et de gestion de la clientèle. La dernière des mesures est la création rapide du Campus technique à Bienne dans l'intérêt de l'économie cantonale.

Le gouvernement engage une révision de la législation et renonce à toute indemnité jusqu'à nouvel ordre

Au terme de sa discussion sur les revenus accessoires, le Conseil-exécutif bernois parvient à la conclusion que la réglementation des mandats de représentation que les conseillers d'Etat et cadres de l'administration exercent dans les sociétés dans lesquelles le canton détient une participation est claire et transparente. Les membres du Conseil-exécutif perçoivent les indemnités pour leur activité accessoire en vertu d'une base légale adoptée par le Grand Conseil. Le gouvernement se dit toutefois ouvert à un réexamen de la réglementation actuelle. Il engage donc à cet effet une révision de la législation pour modifier les règles applicables aux revenus accessoires des membres du gouvernement. La solution définie dans une ordonnance pour l'indemnisation des cadres devrait aussi être revue. D'ici à la définition d'une nouvelle réglementation, qui devra être discutée avec les organes parlementaires, les membres du Conseil-exécutif renoncent à tout revenu accessoire.

La question des revenus accessoires des (ex-)conseillers d'Etat de divers cantons défraie actuellement la chronique en Suisse. Cette actualité n'épargne pas le canton de Berne, où les articles de presse, les interventions parlementaires et les réactions dans l'opinion publique témoignent de l'émotion que suscite le sujet. Contrairement à ce qu'ont affirmé certains médias dimanche (12 janvier), le Conseil-exécutif bernois a discuté pour la première fois ce mercredi (15 janvier) de la question des indemnités pour activité accessoire des conseillers d'Etat.

Une réglementation légale claire et transparente
Le Conseil-exécutif constate que l'indemnisation des conseillers d'Etat et des cadres de l'administration cantonale qui siègent dans les organes de direction des sociétés dans lesquelles le canton détient une participation est clairement réglementée aux niveaux de la loi et de l'ordonnance. L'article 17, alinéa 4 de la loi d'organisation dispose ainsi que « la rémunération obtenue dans l'exercice de tels mandats est versée au canton, à l'exception des jetons de présence et des remboursements de frais. » Le Conseil-exécutif indique que cette disposition a été totalement respectée, un avis que partage la Commission de haute surveillance.

Le gouvernement tient à une réglementation bien acceptée politiquement

Le gouvernement tient à ce que toute réglementation financière qui le concerne lui et l'administration soit politiquement bien acceptée. Or, le débat public sur la perception d'indemnités par les membres du Conseil-exécutif et des cadres a montré que la réglementation actuelle est remise en question. Lors de sa séance, le gouvernement a donc pris les décisions suivantes :

La Direction des finances est chargée d'engager une révision de la loi d'organisation, sur laquelle se fonde la réglementation actuelle.

D'ici à la clarification des questions légales, les membres de l'exécutif cantonal renoncent à tout revenu accessoire. Avec ces décisions, le Conseil-exécutif considère que le débat est clos jusqu'à nouvel ordre. Les membres du gouvernement s'exprimeront à nouveau sur la question de l'indemnisation des activités accessoires lorsque seront présentés les résultats de la révision de la loi d'organisation qu'il vient d'engager.

La commission satisfaite des informations complémentaires

La commission consultative en charge de la mise en œuvre de la planification des soins et de la loi sur les soins hospitaliers (LSH) est satisfaite des informations complémentaires qu'elle a reçues sur le projet de renforcement du site médical de Berne. Elle a clarifié des questions encore en suspens pour le compte du Grand Conseil à l'occasion d'une audition de représentants de l'Hôpital de l'Île, de Spital Netz Bern AG et de la Société des médecins. Elle considère que ses travaux en rapport avec ce projet sont ainsi terminés.

En mars 2013, le Conseil-exécutif avait soumis au Grand Conseil le rapport « Renforcement du site médical de Berne », qui donnait le coup d'envoi au regroupement de l'Hôpital de l'Île et des hôpitaux du Spital Netz Bern AG selon des modalités appropriées aux plans juridique et organisationnel. En juin dernier, le parlement cantonal a pris connaissance du rapport et adopté dans le même temps la déclaration de planification de la commission en charge de la mise en œuvre de la planification des soins et de la loi sur les soins hospitaliers, qui réclamait des informations complémentaires sur l'organisation des urgences, les implications financières du regroupement et l'intégration dans le projet des médecins qui envoient les patients dans ces hôpitaux. Les informations exigées par la commission devaient lui être soumises sous la forme d'un rapport complémentaire ou d'une audition.

Commission satisfaite des réponses

Le conseil d'administration de l'Hôpital de l'Île et de Spital Netz Bern AG a élaboré un rapport à l'inten-

Nouvelles de l'administration

tion de la commission parlementaire qui traite les questions posées. A l'occasion d'une audition, les informations complémentaires ont en outre été présentées oralement à la commission. Les représentants de l'Hôpital de l'île et de Spital Netz Bern ont explicité par exemple l'état de la stratégie d'offre des soins sur les différents sites. Aussi bien l'Hôpital de l'île et les deux autres hôpitaux en ville de Berne, Tiefenau et Ziegler, que les établissements d'Aarberg, de Münsingen et de Riggisberg en leur qualité d'hôpitaux décentralisés, se voient attribuer des rôles spécifiques. L'objectif initial du projet, à savoir celui d'assurer à chaque patient l'offre la mieux adaptée, devrait ainsi être réalisé.

La commission est satisfaite des réponses apportées et considère donc que ses travaux en rapport avec ce projet sont terminés. Ont participé à l'audition le conseil d'administration et la direction de l'Hôpital de l'île et de Spital Netz Bern AG. La commission a également entendu le président de la Société des médecins du canton de Berne (SMCB), M. Beat Gafner.

Une nouvelle commission chargée du regroupement Compte tenu du poids politique du regroupement de l'Hôpital de l'île et des hôpitaux de Spital Netz Bern AG, la commission parlementaire considère que la nouvelle Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc), en charge de ces questions à compter du 1er juin prochain, continuera à examiner le dossier et s'informerera le cas échéant à nouveau de l'avancement des travaux en vue de l'intégration des deux groupes hospitaliers.

Une étude prospective pour s'adapter à temps

Soins et traitements en 2030 : sur mandat de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, le secteur Santé de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) a réalisé une étude scientifique sur l'avenir des métiers non universitaires de la santé, qui regroupent, entre autres, le personnel soignant, les physiothérapeutes et les ergothérapeutes. Baptisée « Panorama professions de la santé 2030 », cette étude prospective doit permettre d'adapter à temps la formation initiale et continue à ces métiers.

Quelles sont les compétences dont devront disposer les professionnels des métiers non universitaires de la santé pour répondre aux besoins des patients de demain ? Une vaste étude scientifique inédite permet maintenant de répondre à cette question. Mandaté par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, le secteur Santé de la BFH a dégagé des scénarios quant à l'évolution du secteur de la santé d'ici à 2030. Ces scénarios permettent d'établir les compétences professionnelles qu'il faut développer dès à présent par la formation initiale et continue aux métiers non universitaires de la santé. Le projet de recherche « Panorama professions de la santé 2030 » a été mené avec des méthodes d'étude prospective utilisées en sciences sociales, telles que l'étude de la littérature sur le sujet, l'enquête Delphi et les interviews d'experts.

Les soins et le traitement se déplacent à domicile. Les résultats de l'étude montrent que les personnes nécessitant des soins resteront plus longtemps à domicile en 2030. En conséquence, la formation initiale de tous les professionnels de la santé devra faire une plus grande place au développement des compétences nécessaires à la prise en charge des

personnes âgées à domicile. L'utilisation de dispositifs techniques, tels les détecteurs de chute ou la téléassistance associée à la télémédecine, sera plus fréquente, au domicile des patients comme dans les institutions de soins. Les professionnels de la santé doivent être correctement formés au maniement de ces appareils.

Les infirmiers et infirmières doivent en outre être capables de conseiller les patients et leurs proches et de les former aux gestes de soins, car ceux-ci devront nécessairement être associés aux soins et au traitement à l'avenir. Ils devront participer aux décisions et seront appelés à utiliser certains dispositifs techniques. En outre, les diplômés de l'école supérieure et de la Haute école spécialisée devront assurer davantage de responsabilités en matière de diagnostic et de traitement des patients et seront appelés à prendre plus de décisions seuls. Certaines tâches pourraient même donner naissance à de nouveaux métiers, à la croisée de la santé et de l'informatique, la technologie et la domotique en particulier.

Adapter rapidement la formation initiale et continue

Le projet de recherche « Panorama professions de la santé 2030 » montre qu'il est possible de définir dès à présent les compétences dont devront à l'avenir disposer les professionnels de la santé relevant de la formation non universitaire. Le canton entend utiliser ces résultats pour ouvrir un débat national sur la question. La Conférence suisse des directeurs et directrices cantonaux de la santé, l'organisation chargée du Masterplan « Formation aux professions des soins » et OdASanté ont annoncé leur intention d'utiliser ces résultats pour affiner les formations initiales et continues. Les travaux doivent commencer dès maintenant si l'on veut disposer de personnel soignant capable de répondre aux besoins de la population en 2030. Le secteur Santé de la Haute école spécialisée bernoise est en mesure d'assurer le suivi scientifique de ces travaux et de conseiller les acteurs de la santé sur ces questions.

Avis de la Direction de l'instruction publique

Dans l'avis qu'elle a remis à la Conférence allemande de l'instruction publique, la Direction de l'instruction publique du canton de Berne se dit favorable, dans l'ensemble, à la structure et au principe du « Lehrplan 21 », le nouveau plan d'études des 21 cantons germanophones ou plurilingues. Elle souhaite néanmoins que certains aspects primordiaux soient encore remaniés. Parmi eux figurent en particulier le degré de précision et l'ampleur du plan d'études, sa compréhensibilité et sa formulation, ainsi que les exigences minimales qui y sont définies. Pour la Direction de l'instruction publique, il est très important que ce nouveau plan d'études soit mis en place avec soin.

Les cantons et les organes intercantonaux ont jusqu'à la fin de l'année pour donner leur avis sur le « Lehrplan 21 », le projet de plan d'études allemand élaboré pour l'école obligatoire. Dans l'avis qu'elle a remis à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la Direction de l'instruction publique du canton de Berne se dit favorable à la structure et au principe de ce nouveau plan d'études. Elle apprécie tout particulièrement le choix et l'aménagement des branches, ainsi que le fait que le plan soit axé sur les compétences et les cycles. A ses yeux, le « Lehrplan 21 » constitue une évolution modérée et appropriée des actuels

plans d'études valables pour les écoles enfantines et l'école obligatoire du canton de Berne. Elle salue sa conception de l'apprentissage et de l'enseignement, qu'elle juge moderne et adaptée aux besoins des élèves.

En tant que canton bilingue, Berne est très attaché à ce que le plan d'études prévoie l'enseignement d'une deuxième langue nationale et de l'anglais au degré primaire. Il désapprouve la remise en cause de la stratégie des langues de la CDIP qui a été soulevée lors des débats sur le plan d'études. Le concordat HamoS a clarifié la question.

Degré de précision et condensation du « Lehrplan 21 »

La Direction de l'instruction estime qu'il faut revoir le degré de précision et l'ampleur du plan d'études et qu'il faut rendre le document plus intelligible. Les étapes d'acquisition des compétences lui paraissent trop courtes, en particulier dans la langue d'enseignement, en mathématiques et en musique. Elle propose de réduire l'ampleur le plan d'études et souhaite que les paliers de compétence soient rationalisés et que leur nombre soit réduit. Elle indique que les plans d'études relatifs aux branches ne doivent pas être surchargés, de sorte que les enseignants aient encore suffisamment de latitude pour aménager leur cours. Elle réclame, en outre, une simplification de la formulation, qu'elle juge trop dense, trop complexe et insuffisamment adaptée aux destinataires.

Par ailleurs, la Direction de l'instruction publique propose de compléter l'introduction du « Lehrplan 21 », en ajoutant un paragraphe qui rappelle la fonction d'un plan d'études et qui en montre la portée et les limites. Elle souhaiterait que ce rappel soit suivi d'un passage abordant le processus d'acquisition des compétences, qui montrerait au corps enseignant l'importance et l'intérêt de l'acquisition des compétences par paliers et qui présenterait des méthodes et des conseils didactiques.

Préciser la notion d'« exigences minimales »

Les enseignants ne peuvent pas garantir que tous les élèves répondront aux exigences minimales définies dans le « Lehrplan 21 ». Pour nombre d'entre eux, les attentes sous-jacentes à la notion d'« exigences minimales » sont trop ambitieuses. Cela suscite l'inquiétude et génère des revendications visant à l'abaissement général des exigences. La Direction de l'instruction publique elle-même pense qu'il faut revoir ces exigences minimales. Elle propose en outre de remplacer la notion d'« exigences minimales », par celle d'« attentes fondamentales », qu'elle définirait comme « le niveau de compétences que doit avoir atteint le plus grand nombre d'élèves à la fin du cycle ».

Soutien cantonal pour l'évaluation

Parmi les organes consultés, plusieurs craignent que dans le cadre du « Lehrplan 21 », les écoles restent seules responsables de la mise en œuvre effective de l'évaluation. La Direction de l'instruction publique est favorable à ce que les cantons soient autonomes en matière d'évaluation. Elle va réfléchir aux moyens d'aider les écoles et le corps enseignant dans cette tâche par le truchement de formations, en fournissant des outils d'évaluation ou en procédant à des adaptations structurelles.

Mise en œuvre soignée du « Lehrplan 21 »

La Direction de l'instruction publique est particulièrement soucieuse du soin à apporter à la mise en œuvre du « Lehrplan 21 ». Elle tient à ce que les écoles aient suffisamment de temps pour s'y préparer.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Pas de culte de l'enfance, reprise le 28 février

Dimanche 23 février

9h45 Sonnerie des cloches

10h Culte

Officiant : Philippe Maire

Lectures bibliques : Matthieu 8 ; 5-13

Chants : 61-62 ; 5 ; 43-06 ; 44-02 ; 44-03

19h, Blanche Eglise, recueillement de Taizé : chants, musique et silence

Mercredi

10h Recueillement à la Salle Schwander

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

Dimanche 23 février

16h, église de Sornetan, conférence de John Ebbutt, pasteur : "Bellelay et le chemin de St Jacques". Bernard Heiniger, orgue. Collation.

Réouverture de la Blanche Eglise 1^{er} mars 2014

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 23. Februar

19 Uhr, Blanche Eglise, La Neuveville: Taizé-Gottesdienst. Zweisprachig. Mit Pfrn. Brigitte Affolter und Pfr. John Ebutt (Worte), Stefan Affolter und Marc van Wijkoop Lüthi (Musik).

Amtswochen

10. bis 23. Feb.: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99).

24. Feb. bis 13. März: Pfrn. Brigitte Affolter (079 439 50 98)

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 23 février

10h Messe à l'église paroissiale

Messe en semaine

Mon Repos à 10h30 tous les mardis matin

- Pas de messe en semaine le matin à l'église paroissiale jusqu'à la mi-mars, reprise le 20 mars

Catéchèse intergénérationnelle

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 23 février

Culte à 10h00 à Diesse, pasteur Stéphane Rouèche

Culte du souvenir

Dimanche 2 mars, culte du souvenir à 10h00 à Diesse, culte au cours duquel nous penserons à celles et ceux qui nous ont quittés

Groupe de recueillement

Jeudi 20 février à 13h30 à l'église, moment de ressourcement bienvenu durant la semaine

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse

Site internet

Visitez notre site internet, galerie photos, agenda, tableau des cultes... www.lac-en-ciel.ch

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 23 février

10h, Diesse, culte.

Dimanche 2 mars

10h, Nods, culte avec Sainte Cène

Tous les 3èmes mercredis du mois

Approche biblique

Contacts

Pasteur desservant M. Joël Pinto

Paroisse : 032 751 70 82 - portable : 078 717 59 94

joel_pinto@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 22 février

9h15 L'église à l'étude

10h30: Culte, pasteur J-P. Réchal

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 23 février

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

TAIZÉ À LA BLANCHE EGLISE

Paroisse réformée de La Neuveville

Kirche Pilgerweg Bielensee

A la lumière des bougies de couleur, dans une atmosphère paisible, les beaux chants de Taizé résonneront sous la voûte de la Blanche Eglise, le dernier dimanche de chaque mois à 19h : **les 23 février, 30 mars et 27 avril.**

Stefan Affolter au piano et Marc van Wijkoop au violoncelle accompagnent le chant, tandis que Brigitte Affolter et John Ebbutt, pasteurs proposent une brève méditation bilingue toute simple.

Bienvenue dans le c(h)oeur de cette église, pour ce moment ressourçant entre fin et début de semaine!

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch

Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch

Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétions à 20h à la maison de la paroisse réformée

Répétitions les : **lundi 3 mars, lundi 17 mars, lundi 31 mars,**

lundi 14 avril.

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Samedi 22 février

Vendredi 7 mars

Samedi 22 mars

Noël Antonini - humour

Mallika Hermand - chansons

Compagnie Kraxon - théâtre

Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour

favoriser l'autonomie et l'intégration!

Votre soutien compte!

CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles

et malvoyants

www.sbv-fsa.ch

